



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019-66		
Commission Territoriale Est du 02 décembre 2019 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Travaux sur la réserve naturelle nationale de Montenach	Vote : favorable

Contexte

Classée en 1985, cette réserve naturelle volontaire est devenue réserve naturelle nationale (RNN) de Montenach en 1994, grâce à une volonté commune, de l'ancien maire et de Pierre Kieffer, naturaliste lorrain. Depuis 1987, le site est géré par le CEN Lorrain avec l'appui important de la population, réunie au sein de l'Association des Amis de la Réserve des Sept Collines.

La RNN se situe au cœur du Pays des Trois Frontières, à 25 km au nord-est de Thionville et à proximité de Sierck-les-Bains. La commune de Montenach occupe le centre d'un amphithéâtre naturel, formé de sept collines dont les adrets ensoleillés s'étagent entre 225 et 320 m d'altitude. Six d'entre elles, d'une superficie totale de 107 hectares, sont sur le périmètre de la RNN.

Issu il y a environ 7000 ans de l'action d'une civilisation d'agriculteurs/éleveurs, le terroir de Montenach s'accommode mal du bouleversement des pratiques agricoles survenu vers 1950. Plus de 100 hectares dont le relief pentu ne permettant pas de mécanisation furent délaissés, ouvrant le champ à une activité de recolonisation arbustive. Après une phase de restauration, les pelouses sont fauchées ou pâturées. La RNN est aussi un terrain d'étude pour mieux connaître la richesse et l'évolution des milieux naturels qui s'y trouvent.

Une partie des collines de Montenach a été classée en RNN en raison :

- de la présence de pelouses calcaires, avec une grande variété d'orchidées, mais aussi diverses espèces végétales thermophiles à affinités méridionales,
- de la diversité de la faune et notamment de l'entomofaune résultant de la diversité des milieux naturels,
- de la nécessité de préserver les formations tufeuses localisées et leur cortège floristique,
- de l'implication forte des habitants pour la préservation et la gestion du site.

La gestion de la réserve a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) en décembre 1994.

La réserve fait partie de l'un des sites classés au réseau européen Natura 2000 en ZSC FR4100167 « Pelouses et Rochers du pays de Sierck ».

Un des objectifs du plan de gestion est de minimiser l'impact sur les pelouses de l'entretien de la ligne électrique. En effet une ligne électrique est située sur une partie de la réserve (150 mètres de linéaire concerne la RNN), elle coupe la partie nord du Koppenackberg et est gérée par ENEDIS. Les arbres et arbustes situés en dessous doivent faire l'objet d'une intervention afin d'éviter qu'ils ne touchent les câbles. Les interventions telles que pratiquées actuellement posent un problème en terme de conservation des habitats de pelouses contiguës du fait de la dynamique du Robinier faux-acacia et du dérangement de la faune.

ENEDIS va réaliser l'enfouissement de la ligne électrique entre les communes de Kirsch-lès-Sierck et Montenach. Dans le cahier des charges, ENEDIS est en charge du démontage de la ligne électrique existante. Les travaux de démontage consisteront à enlever la structure métallique du pylône qui se trouve dans la RNN et à descendre les fils qui seront tirés au sol à partir de l'extérieur de la réserve. Un sectionnement des câbles est prévu afin de limiter le linéaire de câble à enrouler. A l'endroit même de l'opération, se trouve une zone embroussaillée sans enjeu écologique majeur.

Il est à noter que les secteurs présentant un intérêt majeur ne sont pas localisés dans la zone des travaux, que la dépose de la ligne électrique aura une incidence favorable sur les objectifs de gestion comme notamment la problématique de la minimisation de l'impact de l'entretien aux abords de la ligne disparaîtra avec un aspect paysager favorable.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur les travaux portés par ENEDIS sur ce secteur de la réserve naturelle nationale de Montenach.

Supports de réflexion

- Dossier technique déposé par ENEDIS,
- Présentation en séance par Pierre Wernain (CENL)
- Rapport de M. Vernier et Gode, membres du CSRPN

Analyse

L'enlèvement de la ligne électrique HTA située sur le site Natura 2000 (ZSC FR4100167 « Pelouses et Rochers du pays de Sierck »), d'une longueur de 300 m dont 150 m dans la Réserve Naturelle Nationale de Montenach supprimera l'obligation de travaux d'entretien sur cette emprise.

Cette problématique est d'ailleurs évoquée dans le plan de gestion de la Réserve, ce sera donc un avantage certain.

Les dispositions suivantes sont prises pour que ces travaux aient le moins d'impacts négatifs sur le site et la Réserve :

- réalisation de l'intervention hors période de nidification (hiver 2019-2020) afin de limiter la perturbation sur les oiseaux,
- nettoyage complet des engins avant leur arrivée sur le site, afin de ne pas apporter d'espèces extérieures,
- accès au support à déposer depuis le chemin de champ existant à environ 25 m du poteau, afin de limiter l'emprise concernée par le passage d'un engin,

- détente des câbles (depuis chaque support) pour mise au sol, sectionnement des câbles pour limiter le linéaire de câble à enrouler en traversant la zone/la réserve et ainsi limiter les dommages sur la végétation environnante,
- enlèvement seulement de la partie « hors sol » du socle de béton afin de ne pas créer de cavité qui aurait nécessité un remblai extérieur.

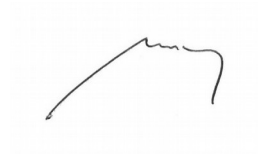
La durée de ces travaux est estimée à 3 jours. Ils seront réalisés avant février 2020 et en période de portance suffisante du sol.

Avis du CSRPN

Avis Favorable

Fait le 27 janvier 2020

Le président du CSRPN



Serge Muller